



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 16 mai 2017

### Emploi agricole et minima sociaux : permanences d'information du 30 mai au 4 juillet 2017

La Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la Caisse générale de sécurité sociale, et la Chambre d'agriculture, proposeront du **mardi 30 mai au mardi 4 Juillet 2017, de 8h30 à 12h30**, une présence de proximité dans les Pôles canne et à la Chambre d'agriculture de Saint-Pierre :

- pour **renseigner les salariés agricoles et demandeurs d'emplois** sur les règles de cumuls des minima sociaux avec leurs salaires (coupeurs de canne, et autre emploi agricole) ;
- pour renseigner **les employeurs** sur les démarches et avantages liés à l'embauche de salariés ;
- pour renseigner **le public** plus globalement sur les autres prestations pouvant être assurées par ces organismes.

Le planning de ces permanences est le suivant :

mardi 30 mai de 8h30 à 12h30	Pôle canne de BEAUFONDS, Saint-Benoît
mardi 6 Juin de 8h30 à 12h30	Pôle canne de BOIS-ROUGE, Saint-André
mardi 13 Juin de 8h30 à 12h30	Pôle canne de TAMARINS, Saint-Gilles-les-Hauts
mardi 20 Juin de 8h30 à 12h30	Pôle canne du GOL, Saint-Louis
mardi 27 Juin de 8h30 à 12h30	Chambre d'agriculture de Saint-Pierre
mardi 4 Juillet de 8h30 à 12h30	Pôle canne de LANGEVIN, Saint-Joseph

Les représentants professionnels agricoles sont invités à diffuser largement cette information aux planteurs de canne et employeurs agricoles afin qu'ils puissent venir s'informer durant ces permanences.

Pour toute information complémentaire, contacter la Chambre d'agriculture au 02.62.94.25.94 (espace emploi agricole), ou la Direction de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt (DAAF) au 02.62. 30.89.48 (service économie agricole).



#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

